



## Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ent ats	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
13 09 2017	PONT ARSINE	ref adelle planchard			2	rotation personnel avec materiel en cabine pour le changement des vitrages casses
						1 rotation tôt le matin puis la deuxième une fois les vitrages changes.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur, **Le Directeur Adjoint,**

  
COPIE secteur **Thierry Durand** Allouise